

BAREME HONORAIRES

TRANSACTION

Biens d'habitation

-Moins de 30 000 €	Forfait de 3 000 € TTC
-De 30 001 € à 300 000 €	4 % + Forfait 3 000 € TTC
-Au-delà de 300 000 €	4 % + Forfait 2 000 € TTC

Biens commerciaux ou industriels

-10 % TTC avec minimum forfaitaire de 5 000 € TTC

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf exception mentionnée sur le mandat de vente.

Les prix affichés et publiés s'entendent, honoraires de négociation inclus.

Barème à jour au 27 octobre 2018

BAREME HONORAIRES

ADMINISTRATION DE BIENS

Honoraires gestion

6 % HT (7,2 % TTC) sur loyers, charges et accessoires

Base : sur ensemble des encaissements (hors dépôt de garantie)

Honoraires services supplémentaires

Déclaration annuelle des revenus fonciers

Déclaration de sinistre

Contentieux constitution dossier huissier

Garantie de loyer impayé

Base : sur ensemble des encaissements (hors dépôt de garantie)

HT	TTC
41,67 €	50,00 €
41,67 €	50,00 €
125,00 €	150,00 €
	2,5 % TTC

Honoraires de location

Recherche du locataire, prise de rendez-vous, visite, constitution du dossier locataire, vérification, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux.

-Honoraires d'entremise et de négociation

GRATUIT

(charges propriétaires Loi ALUR)

-Locaux d'habitation (*quote-part chacun propriétaire-locataire*) 5,00 % 6,00 %
*Montant calculé sur le loyer TTC annuel, comprenant les honoraires d'état des lieux de 1,5%
 Ces honoraires sont plafonnés à 8€/m² pour la recherche du locataire, visite et rédaction du bail + 3€/m² pour l'établissement de l'état des lieux.*

-Locaux professionnels et commerciaux (*quote-part chacun propriétaire-locataire sur loyer annuel HC*)

8,33 % 10,00 %

-Garage parking (*quote-part chacun propriétaire-locataire*)

41,67 € 50,00 €